

**Rapport de majorité de la Commission des finances
Préavis municipal n° 89 relatif à une demande de crédit d'investissement pour
la rénovation de l'enveloppe extérieure et de certains équipements techniques
de la salle communale.**

Gland, le 26 avril 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances composée de :

M. Samuel Freuler, 1er membre
M. Georges Grandjean, rapporteur
M. Eric Dällenbach
Mme Isabelle Wegmann
Mme Angelita Galvez
M. David Biemmi
Mme Iulica Gorgoni
M. Rasul Mawjee
M. Jérôme Frachebourg

s'est réunie les 29 mars, 12, 19, 22 et 26 avril 2021.

Excusé(e)s :

29 mars: MM. Jérôme Frachebourg, Samuel Freuler et Rasul Mawjee
12 avril : Mme Iulica Gorgoni et M. Eric Dällenbach
22 avril : Mme Isabelle Wegmann

Remerciements

Nous remercions M. Gilles Davoine, Municipal et M. Julien Ménoret, Chef du service des finances, ainsi que M. Eric Ducret, Chef du Service Bâtiments et urbanisme pour les réponses à nos questions.

Préambule

La COFIN a étudié attentivement le préavis susmentionné. Si la commune souhaite rénover ce bâtiment, nous estimons que les propositions faites dans ce préavis sont tout à fait appropriées. Les choix techniques correspondent aux besoins et les coûts sont supportables pour la commune. Ils seront en partie compensés par les économies d'énergies réalisés de par l'amélioration de l'isolation du bâtiment.

Néanmoins, la COFIN estime que cette rénovation doit être placée dans une réflexion plus large qui prend en compte l'avenir du bâtiment administratif dans son ensemble et le réaménagement des espaces extérieurs qui pourraient être plus conviviaux.

Informations

La COFIN a osé envisager la démolition de la salle communale. Elle pourrait être reconstruite plus bas sur la parcelle, en limite du chemin des Magnenets avec des parkings en sous-sol. L'utilisation de la salle actuelle devrait rester possible le temps du chantier.

Le réaménagement de l'aile EST du bâtiment administratif, voire son agrandissement, à l'endroit de la salle actuelle, générerait de l'espace pour la construction d'une quantité importante de m² de bureaux. La COFIN est d'accord avec la Municipalité que le corps du bâtiment communal est emblématique de notre ville et qu'il doit être conservé.

Le parking souterrain permettrait la suppression des parkings actuels en bordure de la rue de la Gare et de l'esplanade du bâtiment administratif ; il serait ainsi possible d'aménager un magnifique espace vert tourné vers le sud, avec une vue dégagée sur le lac et les montagnes.

Nous sommes convaincus que cette solution ne devrait pas être plus coûteuse que le déplacement entier de l'administration sur une partie de la parcelle de Gare-Sud ; à notre connaissance, la Municipalité cherche à rassembler l'ensemble de ses services sur un site unique.

En effet, outre le coût du nouveau bâtiment et l'adaptation des espaces du bâtiment administratif pour une nouvelle affectation, le manque à gagner sur les droits de superficie (ou de location), suite à l'usage pour ses propres besoins d'une partie de la parcelle de Gare-Sud, viendra s'ajouter à la facture totale. De plus, nous doutons de la qualité de « l'animation » qu'apportera au nouveau quartier un immeuble de bureaux fermé en soirée et le week-end.

Conclusions

Après délibérations, la majorité de la Commission des finances estime que :

- les travaux de rénovation de la salle communale doivent être pensés dans une réflexion plus large qui prend en compte l'avenir du bâtiment administratif et l'amélioration des espaces extérieurs.
- ces travaux sont prématurés, dans l'attente de recevoir une vision claire du développement de bâtiments communaux et de la localisation des services de la ville.

La Commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, de refuser les conclusions du préavis 89, soit :

- I. de refuser un crédit de CHF 1'364'000.- et de ne pas autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. de refuser à la Municipalité l'autorisation de prélever la somme de CHF 551'000.- dans le fonds de réserve « Efficacités énergétiques (compte 9281.04) via le compte 822.3329.00 « Autres amortissements du patrimoine administratif »
- III. de refuser à la Municipalité l'autorisation d'emprunter la somme de CHF 1'364'000.-

Conseil Communal

Pour la Commission des finances :

Samuel Freuler
1er membre,

Georges Grandjean
Rapporteur

Angelita Galvez
Membre

Iulica Gorgoni
Membre

Isabelle Wegmann
Membre

Eric Dällenbach
Membre

Rasul Mawjee
Membre

David Biemmi
Membre

Jérôme Frachebourg
Membre

